

ANNEXE 2 : PIECES ADMINISTRATIVES CONSTITUTIVES DES DOSSIERS

PIECES A JOINDRE PAR L'EXPLOITATION AGRICOLE POUR CONSTITUER LA DEMANDE D'AIDE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Pour tous :

- Le formulaire (cf. modèle type en annexe 1 **et annexe 1 bis**) comprenant la demande d'aide au Conseil régional remplie et signée par le bénéficiaire
- Une attestation de la MSA indiquant que le bénéficiaire est agriculteur à titre principal (en cas de société, mention de tous les associés)
- La copie du certificat SIRET pour les installations individuelles et du K-bis pour les sociétés, qui mentionne les noms des associés chefs d'exploitation. **Ces documents doivent être à jour et conformes** pour le versement de l'aide régionale.
- Le certificat de conformité JA pour les JA (individuel ou en société)

Pour les diagnostics 2 :

- La facture acquittée du diagnostic 1 CAP'2ER® niveau 2 + COUPROD
- La facture acquittée du conseil pour la construction du Plan d'action
- Si parcours collectif : l'attestation de participation à une formation collective de 14h répondant au cahier des charges Climat agréé par VIVEA (parcours collectif)
- Si parcours individuel : la ou les facture(s) attestant d'un conseil et/coaching d'une durée minimum de 9h portant sur les thèmes suivants : apprentissage des leviers d'amélioration enjeu climat, construction d'un plan d'action personnalisé, accompagnement technique sur la mise en place des actions.

PIECES COMPLEMENTAIRES POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION REGIONALE

Pour les diagnostics 1 et construction du plan d'action :

- La facture acquittée du diagnostic 1 CAP'2ER® niveau 2 + COUPROD (mentionnant la participation régionale)

Pour les diagnostics 2 :

- La facture acquittée du diagnostic 2 CAP'2ER® niveau 2 (mentionnant la participation régionale)